



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 14/12/2016
Reçu en préfecture le 14/12/2016
Affiché le 14 DEC. 2016
ID : 056-215601626-20161212-DB20161216A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
12 Décembre 2016

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE PLOEMEUR ET DES FAMILLES AUX FRAIS DE SCOLARITE AU
CONSERVATOIRE DE LORIENT – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Philippe DONIES, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Serge LECUYER à Ronan LOAS, Martine YVON à Patricia QUERO-RUEN, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Absents : Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Dominique DAUGES.

Secrétaire de séance : Katherine GIANNI

**Présents : 25
Pouvoirs : 04
Absents : 04**

PARTICIPATION DE LA VILLE DE PLOEMEUR ET DES FAMILLES AUX FRAIS DE SCOLARITE AU CONSERVATOIRE DE LORIENT – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Rapporteur : Katherine GIANNI

Chaque année, la ville de Plœmeur aide financièrement les élèves inscrits au Conservatoire de Lorient jusqu'à leurs 18 ans (prolongation possible jusqu'à 25 ans pour les étudiants et demandeurs d'emploi). Pour mémoire en 2015-2016, 5 personnes ont bénéficié d'une aide de la mairie de Plœmeur pour un montant total de 975.00 €.

Cette aide est valable :

- pour les spécialités non enseignées à Plœmeur (Conservatoire à rayonnement communal ou au Centre Amzer Nevez pour les musiques traditionnelles) ;
- pour les cours de danse cycle 1, 2 et 3 ;
- pour la formation musicale et instrumentale cycle 1, 2, 3 CEM (Certificat d'étude musicale) et cycle 3 DEM (Diplôme d'étude musicale).

Il est proposé une participation communale au taux de :

- 20 % pour la formation musicale et instrumentale : cycle 1 et 2
- 50 % pour la formation musicale et instrumentale : cycle 3 CEM et cycle 3 DEM
- 30 % pour les cours de danse : cycle 1, 2 et 3

En termes de modalités pratiques :

- ✓ Le jeune s'inscrit au conservatoire de Lorient qui lui facture le montant dû.
- ✓ La ville de Plœmeur versera au bénéficiaire l'aide accordée en fin d'année sur présentation de la facture acquittée.

Dispositions selon les tarifs qui ont été communiqués par l'ENMD

pour l'année scolaire 2016/2017

Enseignement	2016-2017 Coût Total	2016-2017 prise en charge par la ville de Ploemeur	2016 - 2017 reste à charge de l'usager
<u>formation musicale et Instrumentale</u>			
Cycle 1	714,00 €	142,80 € 20%	571,20 € 80%
Cycle 2	816,00 €	163,20 € 20%	652,80 € 80%
Cycle 3 CEM	918,00 €	459,00 € 50%	459,00 € 50%
Cycle 3 DEM	564,00 €	282,00 € 50%	282,00 € 50%
<u>enseignement de la danse</u>			
Cycle 1	510,00 €	153,00 € 30%	357,00 € 70%
Cycle 2	510,00 €	153,00 € 30%	357,00 € 70%
Cycle 3	816,00 €	244,80 € 30%	571,20 € 70%

Vu le Code général des collectivités ;

Vu les avis des Commissions « Éducation, Culture, RI » du mercredi 30 novembre 2016 et de la Commission « Finances et ressources humaines » du vendredi 02 décembre 2016 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la participation aux frais de scolarité des élèves ploemeurois au conservatoire de Lorient, pour l'année scolaire 2016/2017.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
 Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
 Maire